

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS



# DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

## Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-deux février, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Plieux, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

**PRESENTS : 50** Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – AVID Muriel – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BATTISTON Philippe – BIZ Eric – BLANC Dominique – BLANCQUART Philippe – BOUCHARD François – BOUE Georges – CAMBOURNAC Thierry – CARPENTIER René – CARTIE Didier – CASTELL Jean-Louis – CAUBET Pierre – CHEBASSIER Florence – CLAVERIE Maryse – COUDERC Sylvie – DABOS Alain – DARROUX Jessica – DUBEDAT Chantal – DUTILH Bernard – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – LAFFARGUE Pierre – LAFFOURCADE Robert – LAGARDERE Marie-Hélène – LAURENTIE ROUX Brigitte – MANISSOL Valérie – MARAGNON Roland – MARES Alain – MARES Pascale – MAUROY Christian – MERZAK Sabah – MOTTA Christian – PARAROLS Aimée – PASCAU Michel – PELLEFIGUE Pierre – PELLICER Julien – PIVETTA Serge – POLES Claude – SANCHEZ Bernard – SANGALLI Jean-Jacques – SAUVETRE-GUERIN Corinne – SCHAAP Odile – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – THOREAU Thierry – VAN DEN BON Joël – ZAMBONINI Vincent.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9** Mesdames et Messieurs GIMAT Gisèle (procuration donnée à M. SCUDELLARO Alain) – GONELLA Dominique (procuration donnée à M. CARPENTIER René) – GUILBERT Danièle (procuration donnée à M. PELLEFIGUE Pierre) – JACKSON Karine (procuration donnée à M. DABOS Alain) – MANABERRA Christian (procuration donnée à M. BALLENGHIEN Xavier) – MATTIUZZI Eric (procuration donnée M. VAN DEN BON Joël) – MAZZARGO Nancy (procuration donnée à Mme PARAROLS Aimée) – SALON Gérard (procuration donnée à M. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny) – VIRELAUDE Simone (procuration donnée à M. DUTILH Bernard).

**Madame Valérie MANISSOL a été nommée secrétaire de séance**

### JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION – Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 s'est tenu au cours de la séance du Conseil de communauté du 22 février 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales et à l'article 19 du règlement intérieur de la communauté de communes.

La teneur des débats apparaît dans le procès-verbal de séance qui sera soumis à l'approbation des membres du Conseil à la prochaine séance et donne lieu à un rapport qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux maires des communes membres, et publié à destination du grand public sur le site internet de la collectivité.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 dont la teneur figure au procès-verbal de séance qui sera soumis à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance et dans le rapport joint à la présente délibération, transmis au représentant de l'Etat dans le département, aux communes membres, et soumis à publication pour l'information du public.

Ainsi délibéré, ledit jour 22 février 2023.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture

le 6 mars 2023

et publication

le 6 mars 2023

ou notification

le 6 mars 2023

Pour extrait conforme  
et certification du caractère exécutoire de l'acte,  
Fleurance, le 3 mars 2023

La Secrétaire de séance

Valérie MANISSOL



Le Président,

Xavier BALLENGHIEN